

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
(2010-2011)  
LE 19 OCTOBRE 2010**

**01.00 RECUEILLEMENT**

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de Monsieur Michel Chalifour, directeur de l'école de la Rive, de Monsieur Denis Demers, représentant de l'Association des professeurs de Lignery et d'une étudiante en éducation à l'Université du Québec à Montréal.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 19 OCTOBRE 2010 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Lise Beauchamp-Brisson (18)  
Claudine Caron-Lavigueur (2)  
Solange Couture Dubé (14)  
Linda Crevier (15)  
Josyane Desjardins (16)  
Suzanne Gaudette (8)  
Margot Pagé (17)  
Diane Soucy (4)  
Françoise Théoret (5)  
Suzanne Tremblay (6)  
Chantal Veilleux (9)  
Chantal Zaccour (20)

**MM. les commissaires**

Guy-Paul Beauchemin (22)  
Stéphane Bessette (1)  
Claude Deschênes (13)  
André Dugas (11)  
Marcel Gélinas (3)  
Luc-Pierre Laferrière (19)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

**ET :**

**Le commissaire représentant du comité de parents**

M. Marc Viau, niveau secondaire

**AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Michelle Fournier, directrice générale

MM. André Guérard, directeur général adjoint

Oswaldo Paolucci, directeur général adjoint

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>mes</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières  
Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes

- Micheline Pelletier, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
- MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines  
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications  
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

#### **ÉTAIENT ABSENTS**

- M<sup>me</sup> Julie Poupart, commissaire représentante du comité de parents, niveau primaire
- MM. Éric Allard (10), Jean-Pierre Bélair (23), Yvon Derome (21), Alban Synnott (12), commissaires

#### **03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Marylène Hawkins, parent d'élève de l'école des Cheminots, a des questions sur la sécurité des élèves relativement à la présence d'adultes et la vérification des antécédents judiciaires.

Madame Michelle Fournier, directrice générale, donne des informations.

Monsieur Éric Cyr, parent d'élève, a des questions relativement au transport scolaire de sa fille.

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, suggère que le comité du transport fasse un suivi dans ce dossier et de plus, il y aura discussion lors de la séance plénière spéciale du 9 novembre prochain.

#### **C.C.-3070-10-10 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

#### **05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

#### **06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2010
- 06.02 Remboursement des frais Internet des membres du conseil des commissaires – Adoption
- 06.03 Plan de réduction des dépenses et des effectifs – Projet de loi 100
- 06.04 Demande de cession de terrain de la Ville de Mercier à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
- 06.05 Centre d'éducation des adultes du Goéland – Nominations au conseil d'établissement de deux représentantes des entreprises et d'une représentante du milieu sociocommunautaire
- 06.06 Demande de remboursement au ministère de l'Éducation, du Loisir et du sport pour vaccination H1N1

#### **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

- 07.01 Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : nomination d'organismes
- 07.02 Sport étudiant Richelieu : Affiliation et nomination d'un délégué

#### **08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

09.01 Banque de relève des directions d'établissement

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

13.01 Transport scolaire – Suivi de la résolution C.C.-3064-09-10  
(Ajout)

**14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

**15.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – DÉSIGNATION**

15.01 Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay –  
Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon –  
Chambre de commerce Hemmingford – Napierville –  
Saint-Rémi – Détermination du nombre de représentants et  
désignation

15.02 Activités de représentation 2010-2011 – Adoption du tableau

**16.00 COMITÉ DE PARENTS**

**17.00 DEMANDE D'INFORMATION**

17.01 Service de garde / Sécurité (Ajout)

**18.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**19.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

19.01 Activités et événements

19.02 Rapport du protecteur de l'élève – Madame Maude Rousseau

19.03 Rapport – Congrès de l'Association canadienne d'éducation  
de langue française (Ajout)

19.04 Rapport du Service de l'organisation scolaire et du transport  
scolaire (Ajout)

**20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame Diane Soucy, commissaire, demande le vote sur l'adoption de  
l'ordre du jour modifié qui se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 12 commissaires

ONT VOTÉ CONTRE : 6 commissaires

ABSTENTION : 1 commissaire

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Madame Linda Crevier, commissaire, quitte son siège à 20 h 16.

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**Période de questions du public**

En suivi.

**1. Structures de soutènement – Demande au CRTC en date du  
6 janvier 2010**

En suivi.

2. **Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées des parents pour la formation générale des jeunes**  
En suivi.
3. **Laïcité – Projet de loi 94 – Loi établissant les balises encadrant les demandes d’accommodement dans l’Administration gouvernementale et dans certains établissements**  
En suivi.
4. **Transport scolaire à Montréal**  
En suivi au comité consultatif sur le transport scolaire.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L’INFORMATION**

**C.C.-3071-10-10**

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT l’article 170 de la Loi sur l’instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu’une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2010;

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2010 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**C.C.-3072-10-10**

**06.02 REMBOURSEMENT DES FRAIS INTERNET DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que la résolution # C.C.-2023-02-06 qui prévoit que, dans le cadre de l’informatisation du conseil des commissaires, les frais de connexions sans fil à haute vitesse des commissaires soient assumés par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la procédure de réclamation des frais Internet par les membres du conseil des commissaires dans le cadre de l’informatisation du fonctionnement du conseil des commissaires (Procédure # 11-09);

CONSIDÉRANT l’adoption du Plan de réduction des dépenses et des effectifs à être adopté;

CONSIDÉRANT la réalité d’aujourd’hui relativement à l’accès à l’Internet qui est de plus en plus commun, les membres du conseil des commissaires acceptent, dans le cadre des exigences de la loi 100, de ne plus se faire rembourser ces frais, malgré qu’ils fassent partie intégrante de leurs outils de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, les frais Internet des commissaires ne soient plus remboursés par la Commission scolaire, et qu'en conséquence soit abrogée la résolution # C.C.-2023-02-06.

Qu'une partie des sommes économisées servent, notamment de procéder à l'achat d'ordinateurs de remplacement pour les membres du conseil des commissaires.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Linda Crevier, commissaire, reprend son siège à 20 h 22.

**C.C.-3073-10-10**

#### **06.03 PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS – PROJET DE LOI 100**

Madame Michelle Fournier, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil des commissaires le 8 juin dernier de la résolution # C.C.-3012-06-10 en réplique au projet de loi 100;

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée nationale le 11 juin dernier de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette;

CONSIDÉRANT la correspondance en date du 21 juillet 2010 de M<sup>me</sup> Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, enjoignant, en vertu de l'article 13 de cette même Loi, les commissions scolaires de lui soumettre un plan de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative et de la taille de son personnel;

CONSIDÉRANT les lignes directrices concernant les mesures à prendre par les commissions scolaires afin de réduire leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative, conformément à l'article 11, ainsi que pour réduire la taille de leur effectif visé à l'article 12;

CONSIDÉRANT que l'application de l'article 11 précise qu'à terme en 2013, une réduction d'au moins 10 % des dépenses de fonctionnement engagées pendant l'exercice débutant en 2009;

CONSIDÉRANT que l'application de l'article 11 précise qu'au terme de l'exercice 2010, la somme des dépenses de publicité, de formation et de déplacement soit réduite de 25 % par rapport à l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter un plan de réduction des dépenses faisant état des principaux moyens que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries entend mettre de l'avant afin de réduire ses dépenses;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 12 précisant la réduction de la taille de l'effectif du personnel administratif et d'encadrement;

- CONSIDÉRANT que l'attrition est le moyen à privilégier sous réserve de pouvoir répondre à la mission de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- CONSIDÉRANT l'obligation découlant de ce qui précède de présenter un plan à être déposé à la ministre;
- CONSIDÉRANT que les états financiers 2009-2010 ne sont pas disponibles à ce jour, et ce, conformément à l'échéancier de production du gouvernement. Donc, les données fournies dans ce plan ne le sont qu'à titre indicatif;
- CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté le 8 juin 2010 un budget fondé sur l'identification des besoins précis de la population qu'elle dessert ainsi que des besoins de son personnel pour ce faire;
- CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires maintient que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'est approprié de façon indirecte, via les principes comptables généralement reconnus (PCGR), en limitant les commissions scolaires à une appropriation maximale de 10 % des sommes non utilisées de l'année courante représentant ainsi une compression additionnelle;
- CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries présente un coût unitaire des dépenses administratives qui se situe dans la moyenne nationale;
- CONSIDÉRANT que le plan de réduction présenté fait état d'une possibilité de réduire les dépenses administratives de l'ordre de 10 % d'ici 4 ans et qu'il relève d'une responsabilité collective : en ce sens que tous les acteurs concernés y contribueront, et ce, malgré la résolution adoptée le 8 juin 2010;
- CONSIDÉRANT que ce plan inclut, entre autres, une diminution des frais de déplacement se traduisant par une réduction de 0,02 \$ le km;
- CONSIDÉRANT que le Plan stratégique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries place la formation continue de tout son personnel au cœur de sa mission et qu'elle est déterminante pour l'atteinte de la cible fixée par la ministre de l'Éducation dans le cadre du taux de diplomation et de qualification et qu'il sera difficile de réduire ce volet à hauteur de 25 % sans risquer de compromettre celle-ci;
- CONSIDÉRANT que les frais reliés à la publicité ne font pas partie d'un poste budgétaire spécifique à l'intérieur du système comptable en vigueur dans les commissions scolaires et que l'estimé de ceux-ci repose uniquement sur un exercice interne;

CONSIDÉRANT que le plan de réduction des effectifs de personnel de type administratif et d'encadrement doit être présenté en privilégiant l'attrition;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries connaîtra une hausse de clientèle d'ici les trois prochaines années et qu'elle aura besoin d'embaucher du personnel de type administratif pour répondre aux besoins générés par ceux-ci et remplir sa mission;

CONSIDÉRANT que les critères retenus pour fins d'élaboration du plan déposé : personnes actuellement en retraite progressive et personnes qui auront 60 ans et qui selon leur état de service atteindra le facteur 88 ou 90 selon le cas;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'adopter et de déposer auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'auprès du Conseil du Trésor le plan de réduction des dépenses comportant les principaux moyens permettant d'atteindre la réduction de 10 % de ses dépenses de nature administrative d'ici 2013 (article 11), ainsi que le plan de réduction des effectifs (article 12) tel que déposé sous la cote 06.03-b, le tout sous réserve des considérants précédant la présente résolution. Les dispositions et les moyens en découlant, entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010. Pour le personnel professionnel, les normes révisées relatives aux frais de déplacement seront effectives qu'à compter de la date de l'entrée en vigueur de la convention collective nationale.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3074-10-10

#### **06.04 DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN DE LA VILLE DE MERCIER À LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre d'élèves résidant dans la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT la résolution # C.C.-2992-05-10 demandant l'autorisation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de procéder à la construction d'une nouvelle école primaire à Mercier;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit disposer d'un terrain dans la Ville de Mercier pour la construction de la future école;

CONSIDÉRANT les échanges entre la Ville de Mercier et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théorêt, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires demandent à la Ville de Mercier de lui céder un terrain pour fins de construction d'une nouvelle école à Mercier;

Qu'une copie de cette présente résolution soit acheminée aux conseils d'établissement des écoles Bonnier, Saint-Joseph et Saint-René.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3075-10-10

**06.05 CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DU GOÉLAND –  
NOMINATIONS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE DEUX  
REPRÉSENTANTES DES ENTREPRISES ET D'UNE  
REPRÉSENTANTE DU MILIEU SOCIOCOMMUNAUTAIRE**

M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 102, alinéa 5<sup>o</sup>; de la Loi sur l'instruction publique qui stipule « Au moins deux personnes nommées par la Commission scolaire et choisies au sein des entreprises de la région qui, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, oeuvrent dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre »;

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires de choisir et de nommer les représentants des entreprises de la région pour siéger au conseil d'établissement d'un centre (article 2.11 des règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires);

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires de choisir et de nommer, après consultation de ces groupes, les représentants des groupes socioéconomiques et des groupes sociocommunautaires pour siéger au conseil d'établissement d'un centre (article 2.10 des règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires);

CONSIDÉRANT la recommandation du Centre d'éducation des adultes du Goéland;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires nomment :

**Madame Josée Lalonde** du Carrefour Jeunesse-Emploi de Saint-Rémi et **Madame Béatrice Ménière** du Carrefour Jeunesse-Emploi de La Prairie, comme représentantes des entreprises sur le conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes du Goéland; et

**Madame Francine Laliberté** de la Maison de la Famille Kateri, comme représentante du milieu sociocommunautaire sur le conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes du Goéland.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3076-10-10

**06.06 DEMANDE DE REMBOURSEMENT AU MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT POUR VACCINATION  
H1N1**

CONSIDÉRANT la décision gouvernementale de faire vacciner la clientèle scolaire pendant les heures de présence à l'école dans le combat pour enrayer toute propagation de la grippe A (H1N1). Grippe qui

risquait de prendre des proportions pandémiques à l'automne 2009;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires se sont acquittées de la mission confiée avec diligence et de façon efficace et efficiente dans le meilleur intérêt de la clientèle et de la population en général;

CONSIDÉRANT que ce faisant, les commissions scolaires ont engagé des dépenses non prévues au budget et que ces dépenses ont été prélevées de fond destinés à la scolarisation des jeunes;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires ont agi en bons citoyens mais en s'attendant à un remboursement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les frais encourus;

CONSIDÉRANT que les coûts totaux de l'opération vaccination sont de cent vingt-et-un mille trente-cinq dollars (121 035,00 \$) pour la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a suivi de près l'évolution du dossier et que des estimés de coûts de même que les coûts définitifs leur ont été soumis au terme de l'opération mais qu'à date après plus de 9 mois aucune annonce de remboursement n'a été faite;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Zaccour, commissaire,

qu'une demande formelle de remboursement des frais encourus lors de l'opération de vaccination massive H1N1 soit acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Une copie de la résolution sera envoyée à chaque commission scolaire et à chaque député.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

Madame Josyane Desjardins, commissaire, quitte son siège à 20 h 49.

C.C.-3077-10-10

#### **07.01 COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE : NOMINATIONS D'ORGANISMES**

Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 185, alinéa 3, de la *Loi sur l'instruction publique* qui confie au conseil des commissaires la responsabilité de désigner au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage les représentants des organismes dispensant des services à ces élèves, après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> septembre 1998, le conseil des commissaires a déterminé le nombre de représentants de chaque groupe faisant partie du comité d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il avait alors été

arrêté que deux organismes répondant au critère susmentionné seraient retenus pour siéger sur le comité (résolution # C.C.-084-09-98). De plus, le conseil des commissaires avait déterminé une liste des organismes qui seraient invités à poser leur candidature (résolution # C.C.-085-09-98);

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par Monsieur Richard Legros, représentant de la Direction générale auprès du comité d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que les sept organismes suivants ont été invités à poser leur candidature :

Association des Personnes handicapées de la Rive-Sud-Ouest (APHRSO)  
Centre Bel-Essor  
Centre de Santé et de Services sociaux CSSS Jardins Roussillon  
Centre montérégien de Réadaptation (CMR)  
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)  
Service de Réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (SRSOR)  
Centre St-Jude

CONSIDÉRANT que deux candidatures ont été reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que les candidatures des organismes « **Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest (APHRSO)** » et « **Centre montérégien de réadaptation (CMR)** » soient retenues pour siéger sur le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.02 SPORT ÉTUDIANT RICHELIEU : AFFILIATION ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ**

**C.C.-3078-10-10**

**07.02.01 AFFILIATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère à l'organisme « **Sport étudiant Richelieu** » pour l'année scolaire 2010-2011 et que les membres du conseil des commissaires consentent à cette fin une somme de trois mille sept cent vingt-trois dollars et neuf cents (3 723,09 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Josyane Desjardins, commissaire, reprend son siège à 20 h 52.

**C.C.-3079-10-10**

**07.02.02 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que **Monsieur Stéphane Labbé**, animateur à la vie étudiante à l'école Louis-Philippe Paré, soit désigné à titre de délégué de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au sein de l'organisme « Sport étudiant Richelieu » pour l'année scolaire 2010-2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**C.C.-3080-10-10**

**09.01 BANQUE DE RELÈVE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'application du processus de recrutement et de sélection pour combler les besoins futurs de postes à la direction au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Zaccour, commissaire,

d'adopter la liste d'éligibilité à la fonction de direction d'établissement, telle que déposée sous la cote 09.01, en vue d'éventuels postes à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et d'autoriser la Direction générale de se référer à celle-ci pour combler les futurs postes vacants à la direction d'établissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**13.01 TRANSPORT SCOLAIRE – SUIVI DE LA RÉOLUTION C.C.-3064-09-10**

Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, fait une proposition encadrant le transport scolaire qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT le constat des nombreux retards du transport scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt des élèves d'arriver à l'heure pour le début des cours au Centre pédagogique Lucien-Guilbault;

CONSIDÉRANT que le transport vers deux établissements constitue un problème pour permettre des

arrivées à l'heure au Centre pédagogique Lucien-Guilbault;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit s'assurer que les élèves puissent bénéficier de la formation dans un contexte qui soit favorable aux enfants, en particulier quant à la durée du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que le transport scolaire est sujet à de nombreuses variables que personne ne peut contrôler;

CONSIDÉRANT qu'une des variables que l'on peut contrôler est le nombre de berlines disponibles pour le transport scolaire;

CONSIDÉRANT qu'une variable que l'on peut contrôler est le nombre de destinations que doit rallier une berline;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire,

que le transport scolaire vers le Centre pédagogique Lucien-Guilbault soit assuré par une ou des berlines (selon le nombre d'élèves à transporter) dont c'est la seule destination et que la durée du transport scolaire soit limitée à au plus une (1) heure.

Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, accepte de reporter ce sujet au mardi 9 novembre 2010, s'il est invité à la rencontre du comité de transport qui procédera à l'étude de ce sujet.

#### **14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

#### **15.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – DÉSIGNATIONS**

##### **15.01 STRUCTURE DE PARTICIPATION – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CHÂTEAUGUAY, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON - CHAMBRE DE COMMERCE HEMMINGFORD – NAPIERVILLE – SAINT-RÉMI – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS ET DÉSIGNATION**

C.C.-3081-10-10

##### **15.01.01 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CHÂTEAUGUAY**

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.51);

CONSIDÉRANT les règles pour la participation annuelle des membres du conseil des commissaires à diverses activités de représentation et de formation présentement en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la désignation des représentants aux trois Chambres de commerce était

valide jusqu'à ce qu'un changement soit demandé;

CONSIDÉRANT que lors de la tenue du lac-à-l'épaule du conseil des commissaires du 25 septembre 2010 un changement a été décidé concernant le nombre de représentants aux trois Chambres de commerce;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent deux représentants par Chambre de commerce, soit **Madame Marie-Louise Kerneis et Madame Suzanne Gaudette** pour la Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3082-10-10

**15.01.02 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.51);

CONSIDÉRANT les règles pour la participation annuelle des membres du conseil des commissaires à diverses activités de représentation et de formation présentement en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la désignation des représentants aux trois Chambres de commerce était valide jusqu'à ce qu'un changement soit demandé;

CONSIDÉRANT que lors de la tenue du lac-à-l'épaule du conseil des commissaires du 25 septembre 2010 un changement a été décidé concernant le nombre de représentants aux trois Chambres de commerce;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent deux représentants par Chambre de commerce, soit **Madame Linda Crevier et Madame Lise Beauchamp-Brisson** pour la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

C.C.-3083-10-10

**15.01.03 CHAMBRE DE COMMERCE HEMMINGFORD – NAPIERVILLE – SAINT-RÉMI**

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.51);

CONSIDÉRANT les règles pour la participation annuelle des membres du conseil des commissaires à diverses activités de représentation et de formation présentement en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la désignation des représentants aux trois Chambres de commerce était valide jusqu'à ce qu'un changement soit demandé;

CONSIDÉRANT que lors de la tenue du lac-à-l'épaule du conseil des commissaires du 25 septembre 2010 un changement a été décidé concernant le nombre de représentants aux trois Chambres de commerce;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires désignent deux représentants par Chambre de commerce, soit **Madame Diane Soucy et Monsieur Marcel Gélinas** pour la Chambre de commerce Hemmingford – Napierville – Saint-Rémi.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3084-10-10

#### 15.02 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION 2010-2011 – ADOPTION DU TABLEAU

CONSIDÉRANT les règlements sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs, lesquels prévoient qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner des représentants officiels (2.51);

CONSIDÉRANT les règles pour la participation annuelle des membres du conseil des commissaires à diverses activités de représentation et de formation présentement en vigueur à la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent le tableau des activités de représentation 2010-2011, tel que déposé sous la cote 15.02.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 16.00 COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire, donne des informations. Voici les nominations suite aux élections du comité de parents du 13 octobre dernier :

- ❖ Madame Manon Richard, comme présidente du comité de parents;
- ❖ Monsieur Réjean Cholette, comme vice-président du comité de parents;
- ❖ Monsieur Richard Pilote, comme commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire;
- ❖ Monsieur Marc Viau, comme commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire.

Monsieur Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire, veut connaître la date de la formation pour les membres du conseil des commissaires prévue en janvier 2011. Il veut s'assurer que les enveloppes aux membres du comité de parents leur soient transmises par les établissements. Il fait un rappel des objectifs du comité de parents.

## **17.00 DEMANDE D'INFORMATION**

### **17.01 SERVICE DE GARDE / SÉCURITÉ**

Monsieur André Dugas, commissaire, a un questionnement en lien avec les services de garde et la sécurité. Il demande si des rappels sont faits régulièrement quant à l'importance de la sécurité.

### **17.02 COUP DE CŒUR DE MADAME SUZANNE TREMBLAY, COMMISSAIRE**

- ❖ Mention d'honneur aux élèves qui ont participé à la soirée des retraités le vendredi 15 octobre dernier. Bravo!

## **18.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

### **PRÉSIDENTE**

- ❖ Elle remercie l'équipe qui a participé à l'élaboration de la soirée des retraités et les commissaires qui étaient présents.
- ❖ Elle demande que les photos des retraités soient déposées sur le Portail et qu'une lettre de reconnaissance soit transmise aux élèves qui ont participé à la soirée des retraités le vendredi 15 octobre dernier.
- ❖ Elle fait un état de situation sur sa tournée des rencontres avec les députés du territoire.

### **DIRECTRICE GÉNÉRALE**

- ❖ Elle commente le rapport du protecteur de l'élève, Madame Maude Rousseau (19.02).

## **19.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **19.01 ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

### **19.02 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – MADAME MAUDE ROUSSEAU**

### **19.03 RAPPORT – CONGRÈS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE**

**19.04 RAPPORT DU SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU  
TRANSPORT SCOLAIRE**

**C.C.-3085-10-10**

**20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 01,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,  
que la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidence de la séance

---

Secrétaire générale

T:\Textes\2010-2011\CC\Procès-verbaux\19 octobre 2010 - A.13.02.doc